



République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	34	40

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/01/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy (visioconférence), NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CASEAUX Hubert (visioconférence), CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé (visioconférence), MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre (visioconférence), REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, WOCHENMAYER Jonathan

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : MOTTE Patrice à M. CASEAUX Hubert, ROUSSELET Gérard à Mme TORCOL Patricia, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CAMEK Julien, GERMAIN Jean-Luc, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, ROMAIN Emilien, VIGIER Mathias

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Elio

2026_04 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 - annule et remplace la délibération 2025_148

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 27,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

ABROGE la délibération n°2025_148 relative à l'autorisation engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026, votée le 10 décembre 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2026 et répartis comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 24600 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2025	25 %
20 : Immobilisations incorporelles	71 920,20 €	17 980,05 €
204 : subventions d'équipement versées	712 198,42 €	178 049,61 €
21 : Immobilisations corporelles	472 273,01 €	118 068,26 €
23 : Immobilisations en cours	254 456,00 €	63 614,00 €
	1 510 847,63 €	377 711,92 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	CREDITS OUVERTS 2025	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	18 320,00 €	4 580,00 €
	2051 : Concessions et droits similaires	53 600,20 €	13 400,05 €
204 : subventions d'équipement versées	20415342 : EPL et services rattachés - Bâtiments et installations	712 198,42 €	178 049,61 €
21 : Immobilisations corporelles	2111 : Terrains nus	74 020,00 €	18 505,00 €
	21351 : Installations générales	208 076,00 €	52 019,00 €
	2152 : Installations de voirie	12 000,00 €	3 000,00 €
	21534 : Réseaux d'électrification	18 400,00 €	4 600,00 €
	21536 : Réseaux d'alerte	6 000,00 €	1 500,00 €
	21578 - Autre matériel technique	5 200,00 €	1 300,00 €
	2158 : Autres installations, matériels et outillages techniques	26 000,00 €	6 500,00 €
	2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	RAR	
	21828 : Autres matériels de transport	RAR	
	21838 : Autres matériel de bureau	20 400,00 €	5 100,00 €
	21848 : Autres Mobilier	27 432,71 €	6 858,18 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	74 744,30 €	18 686,08 €	
23 : Immobilisations en cours	2315 : Immobilisation en cours	PPI	
	2318 : Autres immobilisations corporelles	254 456,00 €	63 614,00 €
		1 510 847,63 €	377 711,92 €

BUDGET ANNEXE SAAD 24601 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2025	25 %
21 : Immobilisations corporelles	8 501,08 €	2 125,27 €
	8 501,08 €	2 125,27 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	CREDITS OUVERTS 2025	INVESTISSEMENT VOTE
21 : Immobilisations corporelles	2188 : Autres immobilisations corporelles	8 501,08 €	2 125,27 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP 24602 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2025	25 %
20 : Immobilisations incorporelles	431 366,94 €	107 841,74 €
21 : Immobilisations corporelles	580 525,00 €	145 131,25 €
23 : Immobilisations en cours	5 333 875,73 €	1 333 468,93 €
4581 : Opération sous mandat	156 242,30 €	39 060,57 €
	6 502 009,97 €	1 625 502,49 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	CREDITS OUVERTS 2025	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	431 366,94 €	107 841,74 €
21 : Immobilisations corporelles	21351 : Bâtiments d'exploitation	127 500,00 €	31 875,00 €
	21355 : Bâtiments administratifs	10 000,00 €	2 500,00 €
	21531 : Réseaux d'adduction d'eau	431 125,00 €	107 781,25 €
	21561 : Service de distribution d'eau	2 000,00 €	500,00 €
	2183 : Matériel informatique	3 400,00 €	850,00 €
	2184 : Mobilier	1 500,00 €	375,00 €
	2188 : Autres	5 000,00 €	1 250,00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	110 000,00 €	27 500,00 €
	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	5 223 875,73 €	1 305 968,93 €
4581 : Opération sous mandat	458102 : Compte de tiers	156 242,30 €	39 060,57 €
		6 502 009,97 €	1 625 502,49 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP 24604 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2025	25 %
-----------	----------------------	------

20 : Immobilisations incorporelles	968 463,28 €	242 115,82 €
21 : Immobilisations corporelles	977 500,00 €	244 375,00 €
23 : Immobilisations en cours	12 170 564,70 €	3 042 641,18 €
458 : Travaux privés	360 165,00 €	90 041,25 €
	14 476 692,98 €	3 619 173,25 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	CREDITS OUVERTS 2025	INVESTISSEME NT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	968 463,28 €	242 115,82 €
21 : Immobilisations corporelles	2111 : Terrains nus	2 000,00 €	500,00 €
	21311 - Bâtiment d'exploitation	98 000,00 €	24 500,00 €
	21532 : Réseaux d'assainissement	877 000,00 €	219 250,00 €
	21562 - Service d'assainissement	500,00 €	125,00 €
	2188 : Autres	RAR	-
	2313 : Constructions	6 400 621,26 €	1 600 155,32 €
23 : Immobilisations en cours	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	5 658 436,41 €	1 414 609,10 €
	238 : Avances versées	111 507,03 €	27 876,76 €
458 – Opération pour compte de tiers	458105 : Compte de tiers	360 165,00 €	90 041,25 €
		14 476 692,98 €	3 619 173,25 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 27/01/2026
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr